

**RECTIFICATIFS****Rectificatif à l'autorisation des aides d'État dans le cadre des dispositions des articles 107 et 108 du TFUE — Cas à l'égard desquels la Commission ne soulève pas d'objection**

(«Journal officiel de l'Union européenne» C 187 du 28 juin 2011)

(2011/C 274/09)

Page 6, dans la deuxième colonne, à la dixième ligne du tableau:

au lieu de: «Montant global de l'aide prévue: 10 625 700 Mio EUR»,

lire: «Montant global de l'aide prévue: 10 625 700 EUR».

---

**Rectificatif à la décision de la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 19 juillet 2011 relative aux dispositions sur l'accès aux documents**

(«Journal officiel de l'Union européenne» C 243 du 20 août 2011)

(2011/C 274/10)

Page 18, dans la formule finale:

au lieu de: «le 19 août 2011»,

lire: «le 19 juillet 2011».

---